



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

1^{ER} JANVIER 2022 – 31 DÉCEMBRE 2026

SOMMAIRE

- 4 | Introduction
- 8 | Des étudiantes et des étudiants accueillis à l'université
- 10 | Des étudiantes et des étudiants engagés, au cœur de l'université
- 12 | Des étudiantes et des étudiants bénéficiant de lieux de vie adaptés
- 14 | Des étudiantes et des étudiants accompagnés vers la réussite
- 16 | Des étudiantes et des étudiants respectés dans leur diversité
- 18 | Des étudiantes et des étudiants engagés pour un développement durable
- 20 | Des étudiantes et des étudiants ouverts sur l'art et la culture
- 22 | Des étudiantes et des étudiants en forme
- 24 | Des étudiantes et des étudiants accompagnés lors de difficultés
- 25 | Des étudiantes et des étudiants soutenus par l'Université de Montpellier
- 27 | Propositions d'actions pour le schéma directeur de la vie étudiante
- 38 | Indicateurs du Schéma directeur de la vie étudiante



Pr Philippe Augé
Président de l'Université
de Montpellier



Gautier Jaunin
Vice-président étudiant

Accompagner les étudiantes et les étudiants vers la réussite et vers leur insertion professionnelle, tel est l'un des principaux objectifs qui animent l'Université de Montpellier.

Ce parcours de formation vers l'obtention d'une reconnaissance des savoirs et compétences sous forme de diplômes ou de certifications est favorisé, comme nombre de travaux le montre, par les conditions dans lesquelles s'accomplissent les études, par des éléments de bien-être, par la sociabilité qui s'y développe, par ce qui fait, somme toute, la « vie étudiante ».

Personne ne s'y trompe puisqu'on choisit son université, certes pour la qualité de ses formations, mais aussi pour la qualité de vie qu'elle propose. La vie étudiante est un élément fondamental d'attractivité pour les étudiantes et étudiants nationaux et internationaux, et elle constitue à cet égard, un élément important de la stratégie d'une université. Nous souhaitons donc qu'elle soit construite par les étudiantes et étudiants pour les étudiantes et étudiants.

Dans cette optique nous avons souhaité développer un schéma directeur de la vie étudiante avec comme volonté d'aller encore plus loin pour assurer le succès académique des étudiantes et étudiants, favoriser leur engagement et leur épanouissement, améliorer l'attractivité de l'Université.

Quels que soient les diplômes préparés ou obtenus, chacune et chacun se souvient de ses années à l'université comme de moments de construction de soi et de devenir. Chacune et chacun garde en mémoire une ou un professeur, un cours et un ensemble d'expériences dans lesquels s'affirment nos choix de vie et dans lesquels s'acquiert une forme de liberté propre à l'entrée dans l'âge adulte.

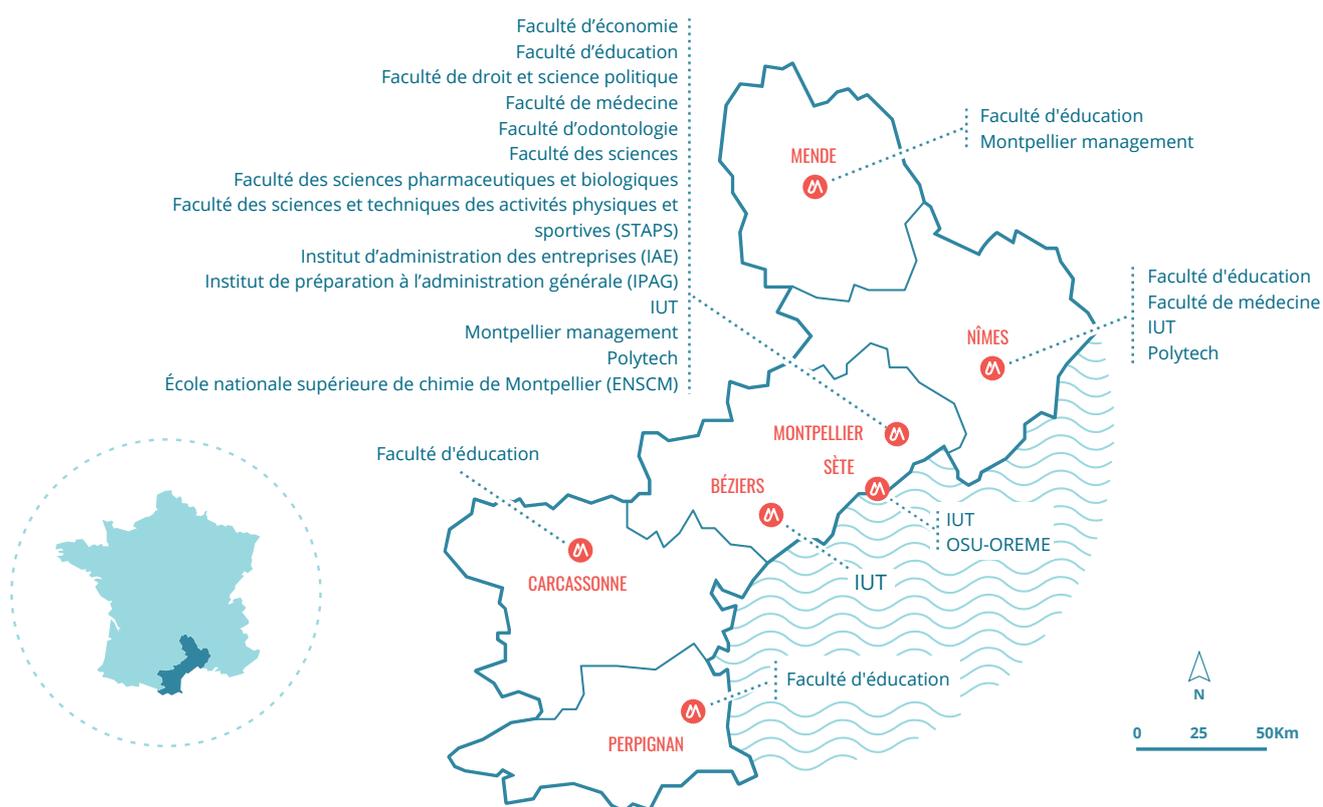
Le Schéma directeur de la vie étudiante présenté ici repose sur une intention primordiale : que chaque étudiante et chaque étudiant puisse, au-delà des enseignements, profiter pleinement de sa vie universitaire, qu'il en tire le meilleur et qu'elle reste ainsi agréablement inoubliable...

Nous remercions sincèrement l'ensemble des actrices et acteurs qui ont participé à son élaboration.

INTRODUCTION

L'Université de Montpellier comprend 8 facultés, 7 instituts, 2 écoles et un établissement-composante implantés sur plusieurs sites à Montpellier, mais aussi à Nîmes, Béziers, Sète, Mende, Perpignan et Carcassonne, sans compter les villes où se situent des Instituts paramédicaux sous convention avec l'Université.

Elle compte au total plus de 50 000 étudiantes et étudiants auxquels s'adresse directement ce schéma directeur de la vie étudiante. Se lisent déjà dans ces quelques lignes, plusieurs défis que nous avons essayé de relever : proposer des actions pouvant convenir à un public aussi large, aussi diversifié et aussi dispersé géographiquement.



LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

Le schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) est conçu pour les cinq prochaines années. Il a pour objectif de décliner les orientations stratégiques en matière de vie étudiante, de définir et structurer les actions et de les planifier. Il ne s'est pas créé *ex nihilo*, en effet l'Université de Montpellier déploie déjà de nombreuses actions qui participent à sa renommée.

Ces actions en faveur de la vie étudiante sont déployées depuis plusieurs années (déploiement du tutorat étudiant, infrastructures dédiées à la vie étudiante, journées d'accueil, etc.). De même, de nombreux documents et chartes ont été élaborés pour accompagner les étudiantes et étudiants (guide étudiant, charte engagement étudiant, charte tutorat...). Plutôt qu'un bilan exhaustif, les plus emblématiques seront reprises au fil de ce document.

Ce SDVE croise également par certaines actions le plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et le schéma directeur handicap de l'Université. Il sera aussi en lien par certains aspects avec le schéma directeur du numérique actuellement en préparation. À cet égard, l'égalité femmes/hommes et la prise en compte des handicaps feront l'objet d'une attention tout au long des actions proposées, plutôt que d'axes spécifiques. De même, les actions s'adressent à toutes les étudiantes et tous les étudiants sur le site montpelliérain mais aussi sur les sites distants, ce point étant une volonté forte qui a guidé notre réflexion.



***Les actions se sont construites
autour de principes solidement ancrés :***

- La vie étudiante est conçue par les étudiants et pour les étudiants ;
- La vie étudiante s'effectue dans le respect des valeurs défendues par notre Université. Elle doit notamment être inclusive et exempte de discriminations, pour qu'elle soit « belle » pour toutes les étudiantes et étudiants ;
- La vie étudiante repose sur de nombreux acteurs dont les associations étudiantes qui participent pleinement à sa définition ;
- La vie étudiante fonctionne d'autant mieux quand les pairs s'adressent à leurs pairs : chaque fois que cela est possible, c'est la méthode à privilégier dans les actions ;
- La vie étudiante se pense aussi avec nos partenaires, notamment Montpellier SupAgro et le CIHEAM-IAMM dans le cadre des actions initiées dans le périmètre de l'I-SITE MUSE ;
- La vie étudiante doit être conçue en respectant les prérogatives de chacun : certaines composantes, directions ou services ont leur propre feuille de route et règlement. Certaines missions sont dévolues par exemple au CROUS, notamment le logement et la restauration, ou aux collectivités territoriales. Sans pour autant se priver de collaboration sur des sujets communs ou limitrophes avec des partenaires extérieurs, les actions de la vie étudiante de l'UM se concentrent dans un périmètre défini par les axes thématiques ci-dessous.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU SDVE

Période concernée : 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2026 avec une réévaluation à mi-parcours.

COMITÉ DE SUIVI

Composition :

- Vice-président chargé de la formation et de la vie universitaire : Jean-Patrick RESPAUT
- Vice-président étudiant : Gautier JAUNIN
- Vice-présidente en charge de la Responsabilité Sociale de l'établissement : Agnès FICHARD-CARROLL
- Chargé de mission délégué à la vie étudiante : August Hjelle PETERSEN-OVERLEIR
- DGSA en charge de la formation, des vies étudiante et institutionnelle : Pascale SAURET
- DGSA en charge de l'analyse stratégique et de la conduite du changement : Sébastien PONS
- Directrice de la vie des campus : Valérie RABIA
- Directrice adjointe de la vie des campus : Vanessa BONTEMS
- Directeur de la communication : Patrick PARIS
- Chef du service vie étudiante : Jérémy ESTÈVES

Rôle :

- Valider la méthodologie
- Valider les calendriers
- Valider les thématiques
- Participer aux réunions de concertation
- Valider les axes et actions proposés
- Valider la proposition finale de SDVE

Réunions :

- 16 juin 2021
- 29 septembre 2021

CONSULTATIONS

Information :

- Réunion des directeurs de services centraux et responsables services communs – 7 juin 2021
- Conseil d'administration – 14 juin 2021
- Comité de gouvernance – 16 juin 2021

Recueil de données

- Mail avec informations et fiches de consultations à compléter – 17 juin 2021

Consultations écrites auprès des :

- UFR, Écoles et Instituts – 14 réponses
- Directions et services centraux – 12 réponses
- Associations étudiantes – 8 réponses
- Élues étudiantes et élus étudiants de l'ensemble des listes des conseils centraux (réponse uniquement de la liste *Z'Élus UM*)
- Résumé de propositions écrites du bureau de la vie étudiante

Réunions de consultations avec les :

- Directions et services communs – 12 juillet 2021
- Composantes – 12 juillet 2021
- Instituts paramédicaux sous convention avec l'UM – 16 septembre 2021

Consultations individuelles

- Consultation du CROUS – 7 juillet 2021
- Sollicitations du CIHEAM-IAMM, de l'ENSCM et du Montpellier SupAgro

RÉDACTION

De fin août à fin octobre 2021

VALIDATION DU DOCUMENT DANS LES INSTANCES

- Pour avis en CFVU – 18 novembre 2021
- Pour adoption en CA – 22 novembre 2021

STRUCTURATION DE LA VIE ÉTUDIANTE À L'UM

Le vice-président étudiant (VPE) participe activement à la vie politique de l'établissement. Il dispose d'une autonomie d'action et fait partie pleinement de l'équipe de direction en participant aux choix stratégiques de l'Université notamment par sa présence aux réunions de l'équipe de direction et à l'ensemble des instances. Le VPE est élu par le Conseil académique à la suite des élections des représentants des usagers au sein des conseils centraux de l'Université. Il soumet notamment au président de l'Université, une proposition de nomination d'un chargé de mission délégué à la vie étudiante ainsi que des membres qui composeront le bureau de la vie étudiante (BVE). Le BVE est un organe politique de l'établissement. Il est composé de représentants des étudiants, élus dans les conseils centraux. Il dispose d'un budget et d'un bureau afin de mener à bien ses différentes missions.

LES MISSIONS DU BVE

Il participe, en lien avec le VPE, à la définition de la politique de l'établissement en matière de vie étudiante. Ses missions sont :

- Soutenir et accompagner les projets des associations étudiantes et leurs demandes de financement via le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)
- Participer aux actions sociales de l'établissement
- Participer à l'animation des lieux de vie étudiante (notamment les Maisons des étudiants (MDE))
- Mettre en place des actions de développement durable et d'éco-responsabilité
- Animer les campus en lien avec les différents services de l'Université. Le BVE est un relais pour participer activement à la gestion de la vie universitaire et à l'amélioration de la vie étudiante.

Le VPE et son BVE travaillent en étroite relation avec de nombreux acteurs de la vie étudiante (tels le SUAPS, la DRI, le SCMPPS, le service art et culture, etc.) et tout particulièrement le service vie étudiante (SVE) de la DVC qui a été créé pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des orientations politiques en matière de vie étudiante.

LES MISSIONS DU SVE

- Assurer la gestion administrative et financière et l'animation des lieux de vie étudiante à savoir la MDE Aimé Schoenig du site Richter, la MDE du campus Triolet, ainsi que l'(S)PACE
- Proposer des événements gratuits à destination des étudiants dans le cadre de la Contribution vie étudiante et de campus
- Accompagner les associations étudiantes dans leurs démarches quotidiennes (création, domiciliation, formation)

- Accompagner les étudiantes et étudiants rencontrant des difficultés sociales (FSDIE aide sociale, en lien avec les assistants de service social du Crous)
- Assurer la gestion du FSDIE aide aux projets collectifs
- Mettre en œuvre les actions en termes de vie étudiante dans le cadre de l'I-SITE MUSE : appel à projets étudiants, etc...

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Outre le BVE et le SVE, le dynamisme de la vie étudiante repose sur plus de 130 associations étudiantes, assurant un maillage territorial sur l'ensemble des sites de l'Université. En effet, la configuration multi-sites conduit naturellement à une organisation de proximité des services à l'étudiant. Des interactions fortes ont été développées entre le niveau central et celles-ci.

LE FINANCEMENT DES ACTIONS ÉTUDIANTES PAR LA CVEC

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) a été instituée par la loi *Orientation et réussite des étudiants*. Elle contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'étude et à la dynamisation de la vie de campus.

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'en acquitter. Certains étudiants peuvent en être exonérés, notamment les étudiants boursiers. Les sommes collectées bénéficient aux étudiants : elles permettent de financer des actions hors formation et d'assurer le fonctionnement de certains services dédiés aux étudiants, la CVEC ayant en effet remplacé certains droits acquittés par les étudiantes et étudiants (FSDIE, médecine préventive, sports).

Comme prévu réglementairement, une commission chargée de proposer la programmation de l'usage du produit de la CVEC a été instaurée à l'UM. La commission a pour mission de proposer la répartition du produit de la contribution vie étudiante, de débattre des actions à déployer et d'établir un bilan des actions menées. La répartition des sommes allouées est ensuite soumise pour avis à la CFVU et pour approbation au CA. L'ensemble des délibérations sont disponibles sur le site web de l'Université.

Les actions décrites dans ce SDVE ont vocation à être financées par la CVEC. Il est à noter que l'Université vient compléter l'enveloppe CVEC pour permettre à la vie étudiante de s'épanouir. On peut citer pour exemple, la prise en charge de la masse salariale des personnels titulaires affectés à la vie étudiante, la prise en charge de l'entretien de certains locaux liés à la vie étudiante ((S)PACE) ou à usage mixte formation et détente (installations sportives) ou le financement de certaines activités ouvertes aux étudiantes, étudiants et aux personnels (action de prévention suicide, certaines actions de lutte contre les discriminations, etc.).

DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ACCUEILLIS À L'UNIVERSITÉ

L'accueil lors de l'entrée à l'université est primordial. Le bouleversement induit par ce changement dans la scolarité et dans le mode de vie, constitue une rupture qui peut être plus ou moins bien vécue. Plusieurs événements sont organisés pour accueillir les étudiantes et étudiants : la Journée d'accueil au jardin des plantes, le gala des MDE, la Welcom'UM pour les étudiantes et étudiants internationaux. Des ambassadeurs étudiants sont aussi présents dans les composantes et dans les BU au moment de la rentrée pour les aiguiller.

Des supports sont édités pour aider les étudiantes et les étudiants à se repérer dans cette grosse machine qu'est l'Université : le guide étudiant de l'Université de Montpellier et le guide de l'étudiant en situation de handicap par exemple, fourmillent de conseils et d'adresses pour s'y retrouver. Les associations étudiantes organisent aussi des événements d'accueil. Une charte des événements festifs et d'intégration¹ a été à cet effet édictée et votée en CA le 9 juillet 2018.

Les composantes déploient également des actions qui leur sont propres. Un travail considérable a été ainsi conduit pour faire de la rentrée un moment agréable et convivial pour toutes et tous, avant de passer au travail.

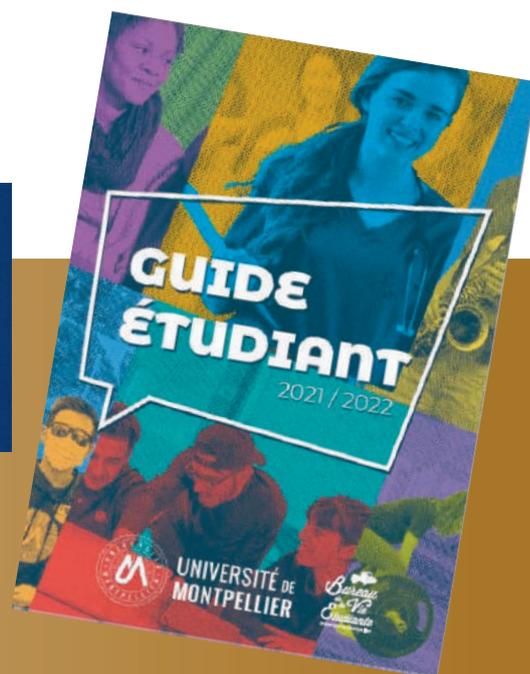
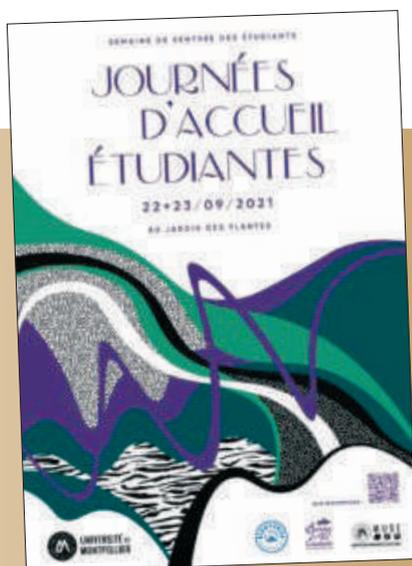
Afin de consolider les actions déjà entreprises, nous nous sommes fixés pour objectif de :

¹<https://www.umontpellier.fr/wp-content/uploads/2018/07/charte-evenements-festifs-um.pdf>

- Pérenniser et développer les événements de rentrée (Journées d'accueil des étudiants, gala des Maisons des étudiants, Welcom'UM) en les structurant autour d'une semaine dédiée (action 1).
- Poursuivre le dispositif d'accueil physique par les ambassadeurs (action 2). La plupart de ces actions ayant lieu à Montpellier, l'idée est de proposer un accompagnement aux associations existantes sur les sites distants de Montpellier pour qu'elles puissent simultanément proposer des événements conviviaux et festifs (action 3).

Afin d'être au plus près des étudiantes et étudiants, au-delà de la phase d'accueil à l'Université, deux actions supplémentaires sont envisagées :

- Renforcer l'accompagnement par les pairs des nouveaux étudiants par des dispositifs toujours plus innovants, comme actuellement, l'opération de veille téléphonique vouée à évoluer en fonction des besoins (action 4).
- Créer de nouveaux événements étudiants à la dimension de l'établissement afin de renforcer la cohésion entre composantes et le sentiment d'appartenance à l'Université (type concerts, compétitions sportives ou encore débats) plusieurs fois dans l'année (action 5).





BIENVENUE
EN FRANCE

BIENVENUE
EN FRANCE

WELCOME WEEK 2024
THURSDAY 12:00 - 1:00 PM
FRIDAY 12:00 - 1:00 PM
SATURDAY 12:00 - 1:00 PM
SUNDAY 12:00 - 1:00 PM

DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ENGAGÉS, AU CŒUR DE L'UNIVERSITÉ

L'UM compte plus de 130 associations qui s'organisent autour de grands domaines (corpos, humanitaires, loisirs, etc.). Des moyens leur sont attribués pour leurs projets via le FSDIE et autant que faire se peut, des locaux leur sont affectés. Au-delà des associations, des initiatives étudiantes peuvent être soutenues financièrement et logistiquement par le FSDIE.

Dans les cinq années qui viennent, nous souhaitons renforcer notre accompagnement à destination des associations. Au-delà de la journée d'accueil où elles sont très présentes, il semble nécessaire d'améliorer leur visibilité, notamment en réalisant un annuaire complet et à jour, permettant aux étudiantes et étudiants de les identifier facilement (action 6). Les faire monter en compétence par des formations spécifiques dédiées paraît primordial. Cela concernera par exemple des formations sur la gestion d'une association et dans le même esprit, nous renforcerons les relations entre associations et BVE (action 7).

En parallèle, nous souhaitons améliorer leur sensibilisation aux conduites responsables, d'une part via un « starter pack », d'autre part via des formations. Le « starter pack » contiendra des éléments permettant d'aider à organiser des événements, ou encore de s'initier aux comportements à adopter face à certaines problématiques (violences sexistes et sexuelles, alcoolisation, etc.).

Les formations viendront préciser ces éléments pour permettre l'organisation d'événements prenant en compte le développement durable, l'inclusion des étudiants en situation de handicap, etc. (Action 8). Nous souhaitons également que le BVE et le SVE poursuivent et renforcent leur accompagnement auprès des porteurs de projets déposés dans le cadre du FSDIE (action 9).

Pour consolider le lien entre les activités étudiantes dans les composantes et en central, nous développerons un réseau de référents vie étudiante sur l'ensemble des composantes et sites de l'UM (action 10) et mettrons en place des VDE (vice-doyen étudiant) ou référents élus étudiants vie étudiante dans l'ensemble des composantes : ce réseau permettra en outre de créer un espace d'animation et d'échange avec le BVE (action 11)

La mise en valeur de l'engagement des étudiantes et étudiants dans leur campus, qu'ils soient membres d'une association ou encore élus dans les instances est une de nos priorités.

L'harmonisation et le respect de la charte de l'engagement étudiant déjà mise en place ainsi que sa valorisation seront une de nos actions fortes (action 12). Les chartes et cadrages (charte FSDIE, statuts du BVE, statuts et règlements intérieurs des MDE, etc.) seront également revus pour pouvoir faciliter l'engagement étudiant et permettre de s'adapter aux nouveaux besoins.

Il semble nécessaire que le FSDIE collectif évolue, cela passe notamment par la mise en place, dans certains cas de procédures d'avances de subventions pour les associations en ayant le plus besoin, ou encore par l'encouragement d'une meilleure inclusion des étudiants en situation de handicap dans les événements associatifs subventionnés par le FSDIE (action 13).



PROJETS ASSOCIATIFS FINANCÉS PAR LE FSDIE (2019)

117 projets financés
374 410 € de financement

Quelques exemples :

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- 26^e marche des fiertés

CULTURE ARTISTIQUE

- Scènes ouvertes au bâtiment historique de l'UFR Médecine
- Festival café-théâtre

CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- 18^e séminaire Eau
- Participation à la Coupe de France de Robotique 2019

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Salon de l'Écologie
- 24h de la Biodiversité

SOLIDARITÉ /HUMANITAIRE

- Mission de solidarité internationale au Togo

ANIMATION DU CAMPUS

- Semaine Pep's

SPORT ET LOISIRS

- Objectif Mont Blanc



DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS BÉNÉFICIAIRES DE LIEUX DE VIE ADAPTÉS

Trois lieux sont dédiés à la vie étudiante « en central » : la MDE Triolet, la MDE Richter et l'(S)PACE. Au sein des UFR, écoles et instituts, d'autres espaces sont aussi disponibles. Les bibliothèques sont également pensées pour être des lieux conviviaux d'une grande richesse.

Pour que la vie étudiante puisse s'épanouir, il nous appartient donc de veiller à la disponibilité et à l'utilisation optimale des lieux de vie étudiante. Aussi, nous souhaitons mieux faire connaître les MDE et leur programmation notamment en communiquant sur les espaces et matériels à disposition et sur les événements qui y sont organisés (action 14). Des procédures seront simplifiées (réservations dématérialisées qui pourraient s'appliquer éventuellement à d'autres lieux de vie dans les composantes).



La mise à disposition des MDE pour des événements étudiants sera favorisée (par exemple en bloquant des créneaux inaccessibles à la réservation par des utilisateurs non étudiants (action 15)). Nous chercherons à améliorer la représentativité étudiante dans les comités de pilotage et de gestion des MDE.

La période COVID a largement freiné l'utilisation de la fontaine numérique au sein de l'(S)PACE et il s'agira de redynamiser cette salle riche en équipements (action 16). Dans la même logique, il est envisagé de renforcer le rôle des BU et du SCD dans la valorisation des actions étudiantes.

La question des locaux pour les associations reste une problématique épineuse dans certains cas et il sera nécessaire d'en identifier de nouveaux afin de répondre au mieux aux demandes (action 17).

Concernant les composantes, le succès de l'appel à projet ALiVE nous incite à programmer des projets de même nature (action 18).

Nous souhaiterions aussi travailler avec les composantes sur les horaires de mise à disposition des locaux associatifs et des lieux de vie étudiante en leur sein (action 19).



**DES MAISONS
DES ÉTUDIANTS
BIEN ÉQUIPÉES !**

- salle de spectacle / cinéma de 250 places
- salles de sport et une salle de danse
- salles de réunion modulables
- salles de musique équipées
- pianos en libre accès
- studio d'enregistrement
- babyfoot
- coins « relax »



**PROJETS
ALiVE**

Appel à projets pour l'amélioration des lieux de vie étudiante au sein des UFR, Écoles et Instituts.

362 500€ de financement



DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNÉS VERS LA RÉUSSITE

La crise sanitaire aura révélé l'importance du lien social pour le bien-être des étudiantes et étudiants, mais également comme facteur de réussite. De nombreux dispositifs directement en lien avec la formation sont mis en place au niveau de l'établissement, mais les étudiantes et étudiants eux-mêmes ont un rôle à jouer pour accompagner leurs pairs.

Le tutorat étudiant fonctionne depuis longtemps dans notre Université et constitue un atout indéniable notamment pour les primo-entrants. L'année dernière, 290 tutrices et tuteurs étudiants ont ainsi été à l'œuvre pour accompagner et motiver leurs pairs.

Nous ambitionnons, dans les cinq années qui viennent, de poursuivre le développement de contrats de tuteurs qualifiés (bénéficiant donc d'une formation préalable) pour que l'aide apportée aux étudiantes et étudiants soit de qualité (action 20). Nous voulons aussi promouvoir et renforcer les dispositifs de contrats de tutorat spécifique, comme le tutorat handicap ou le tutorat documentaire (action 21). Enfin, nous effectuerons un travail sur le dispositif lui-même (harmonisation des pratiques existantes dans les différentes communautés, facilitation de la gestion des contrats) (action 22).

Nous proposons également de mettre les tutrices et tuteurs à l'honneur lors d'un événement annuel (action 23).

Concernant les publics à statut spécifique, le BVE souhaite, en lien avec les services concernés, participer au renforcement de la communication sur les droits des étudiants (étudiantes et étudiants en situation de handicap, étudiantes enceintes, etc.).

De même, il s'agira de renforcer la visibilité et l'accès aux régimes spéciaux d'études (sportifs de haut niveau et artistes, etc...) (action 24).

Toujours pour accompagner la réussite étudiante et fort de l'expérience de la période COVID, il est apparu indispensable de définir de nouvelles aides, notamment concernant la réduction de la fracture numérique. Des ordinateurs sont en prêt dans les BU, mais il est nécessaire de développer et structurer l'ensemble des dispositifs existants afin de réduire les inégalités dans l'accès au numérique (action 25).

Les BU sont des lieux de travail et de vie étudiante très appréciés et très fréquentés. Des efforts conséquents ont été effectués pour les faire évoluer vers des *learning centers*. Un autre objectif a consisté à élargir les horaires d'ouverture des BU. Nous continuerons à le poursuivre en fonction des besoins exprimés et en collaboration avec des partenaires extérieurs dont le réseau des médiathèques de la Métropole, pour offrir davantage de possibilités et renforcer également leur rôle social et culturel (action 26).

Une autre perspective pour accompagner la réussite étudiante concerne la promotion des mobilités internationales. Outre les actions déjà en place, une nouvelle opération consisterait à mettre en avant, lors d'une journée dédiée, les perspectives offertes par les mobilités sortantes, moins d'un point de vue des études que du point de vue trajectoire et épanouissement personnel (action 27).

Dans le même esprit, un réseau d'Alumni internationaux est en cours de création sur la plateforme RESUM. Explorer des possibilités à l'international et entrer en contact avec des personnes en ayant fait l'expérience, constituent en effet une fenêtre pour se projeter vers la réussite (action 28).

Toujours dans l'idée de favoriser la réalisation des projets étudiants, nous envisageons de favoriser l'incubation de start-up étudiantes et notamment d'améliorer l'accompagnement dans les diverses démarches nécessaires à leur création et à leur fonctionnement. Lorsque cela est possible, le recours à ces start-up pour des prestations de service au niveau de l'Université sera encouragé (action 29).

L'UM LABELLISÉE BIENVENUE EN FRANCE !

L'UM est labellisée « *Bienvenue en France* » pour sa qualité d'accueil des étudiants internationaux.

LE WELCOME DESK DE L'UM

L'Université a mis en place un *Welcome Desk* qui accompagne à distance les étudiantes et les étudiants pour faciliter leurs démarches. Une *Welcom'UM*, proposant des événements ludiques et festifs, est organisée à chaque rentrée afin de favoriser l'intégration des étudiants.



QUI PEUT PRÉTENDRE AU RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES ?

Les étudiantes et étudiants :

- élus au sein des conseils d'établissement (conseils centraux et conseils des composantes) et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)
- exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- réalisant une mission dans le cadre d'un service civique
- en situation de handicap
- sportifs de haut niveau
- artistes de haut niveau
- ayant une activité militaire dans la réserve opérationnelle
- engagés en volontariat militaire
- engagés comme sapeur-pompier volontaire
- engagés dans plusieurs cursus
- salariés bénéficiaires d'un contrat de travail de 10 heures minimum par semaine durant le semestre pour lequel le régime est demandé
- chargés de famille
- femmes enceintes

DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS RESPECTÉS DANS LEUR DIVERSITÉ

Chaque étudiante et chaque étudiant doit se sentir respecté au sein de notre Université. Ni les discriminations, ni les violences verbales ou physiques ne sont tolérées sur nos campus.

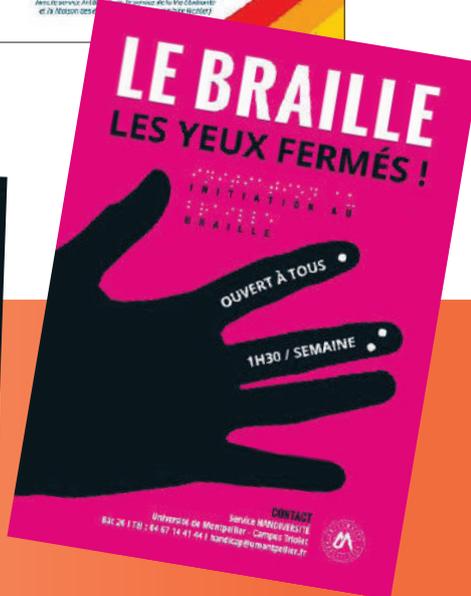
L'Université s'est attelée à sensibiliser, prévenir et former l'ensemble de notre communauté : schéma directeur handicap, semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; nombreuses sont les actions qui le démontrent.

Dans ce schéma directeur de la vie étudiante, nous souhaitons mettre l'accent sur ces aspects et montrer l'engagement des étudiantes et des étudiants. Dans ce cadre, nous envisageons de déployer une semaine de sensibilisation au handicap (action 30) et durant l'année, de poursuivre les ateliers de langue des signes françaises et/ou de braille (action 31).

Concernant l'engagement pour l'égalité femmes/hommes, le plan d'action pour l'égalité professionnelle prévoit des actions concernant les étudiantes et les étudiants auxquelles nous entendons participer activement (action 32). L'axe de ce plan concernant la prévention des violences sexistes et sexuelles croise nos préoccupations, et nous souhaitons apporter notre sensibilité et notre contribution pour mettre en place des formations dédiées, élaborer une plaquette d'aide aux témoins ou

victimes, ou encore pour mettre en place des ateliers (exemple ateliers d'auto-défense) (action 33).

Dans le même esprit, nous collaborerons et serons force de proposition lors des actions destinées à lutter contre les LGBT+phobies (action 34), contre le racisme et l'antisémitisme (action 35) et dans le cadre d'actions facilitant l'inclusion des personnes transgenres (action 36).





DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ENGAGÉS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans une université fortement reconnue pour ses recherches sur l'environnement, et composée d'un public jeune concerné par les problématiques environnementales, nous souhaitons développer des actions cohérentes et ciblées.

Des actions de sensibilisation seront conduites avec le développement d'ateliers sur des sujets tels que l'économie circulaire (action 37). Le travail entrepris au niveau central, dans les composantes, vers les associations et vers les étudiantes et étudiants sur la question des gestes écoresponsables sera étendu (action 38). Qu'il s'agisse par exemple d'achat de goodies, d'utilisation d'objets recyclables lors des soirées étudiantes, du tri et du recyclage des déchets, les efforts déployés par le BVE ainsi que les commissions FSDIE, sont déjà notables.

Dans le cadre du projet UNI-ECO, des actions participatives ont été enclenchées. Elles doivent permettre de dégager des projets correspondant aux aspirations du public étudiant, comme la mise en place d'une ressourcerie (action 39).

La promotion des mobilités actives et durables est également à l'ordre du jour. Cela se traduira par l'agrandissement progressif des parkings à vélo et par l'organisation de jeux-concours spécifiques (action 40).

L'un des futurs projets consiste également à équiper des lieux de vie étudiante en vélos dynamos pour promouvoir l'activité sportive et le développement durable (action 41), ainsi que d'équiper les composantes en station de réparation de vélos et trottinettes (action 42), et de bornes de recharge pour les vélos électriques (action 43).



LE PROJET UNI-ECO

Le projet européen UNI-ECO vise à sensibiliser au développement durable et à favoriser la coopération et les actions de tous les usagers des campus universitaires (étudiants et personnel) vers un campus durable.

Il s'agit d'une initiative menée par l'Université de Montpellier en partenariat avec l'Université de Barcelone, l'Université d'Utrecht, l'Université Eötvös Loránd de Budapest et le Trinity College de Dublin (membres de l'alliance CHARM-EU), ainsi qu'avec le réseau universitaire UNIMED et l'ONG CESIE. Ce partenariat est cofinancé par le programme Erasmus+ de la Commission européenne.



DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS OUVERTS SUR L'ART ET LA CULTURE

La politique culturelle de l'UM englobe plusieurs objectifs : mettre les étudiantes et les étudiants en relation avec les artistes pour partager l'expérience de la création, soutenir les projets culturels des étudiants, promouvoir les pratiques artistiques, réduire les inégalités dans l'accès à la culture.

Déjà très vigoureuse sur plusieurs campus, cette politique mérite d'être déployée sur tous les sites. Ainsi, une expérience pilote sera réalisée visant à recruter un/une chargé de développement culturel sur le site de la FDE de Carcassonne. Rattaché au service Art et Culture, cet emploi a pour but de relayer les actions du service sur les sites « ouest » de l'UM et d'en déployer de nouveaux en lien avec les acteurs présents sur le terrain (action 43).

S'initier à la pratique artistique est enrichissant à plus d'un titre et les pratiques amateurs, qui connaissent un succès certain, seront encouragées (action 44). Le patrimoine culturel historique de l'UM, d'une incroyable richesse, fera l'objet de visites ou d'ateliers de découverte encore plus nombreux (action 45).

De même, un travail sera fait sur la sensibilisation à la culture scientifique aux étudiantes et étudiants (action 46). En partenariat avec d'autres structures comme le CROUS, nous souhaitons continuer à proposer aux étudiants un accès à la culture par des offres subventionnées (dispositif YOOT) (action 47).



Par ailleurs, un nouveau lieu de culture verra le jour en 2024. Situé au niveau de l'actuel bâtiment 6 du campus Triolet, cet espace comprendra notamment un espace d'exposition modulable et une salle atelier. L'enjeu est qu'il puisse être massivement investi par les étudiants et étudiantes (action 48). Le triangle, composé par les services de la DVC au bâtiment 5, l'(S)PACE et le bâtiment 6, constituera certainement un des cœurs battants du campus Triolet.

Enfin, des réseaux seront créés ou renforcés, entre le service Art et Culture et les composantes d'une part (action 49), et le BVE et les associations étudiantes d'autre part (action 50), pour favoriser les interactions et les collaborations et donner de l'ampleur aux projets.





DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS EN FORME

L'offre en matière d'activités sportives, d'actions bien-être et de prévention santé ainsi que de suivi médical et psychologique est déjà très conséquente à l'UM, mais la demande reste forte.

Parce que le triptyque, sport/santé/bien-être permet une approche, en matière de sensibilisation et de prévention, globale et cohérente, des actions regroupées sur une semaine et déployées dans divers sites seront réalisées. L'idée est d'attirer davantage d'étudiantes et de cibler les étudiantes et les étudiants qui peuvent être plus sensibles à l'une ou l'autre des approches pour qu'ils s'ouvrent aux autres. Il est en effet nécessaire d'inciter les étudiantes et étudiants à voir ces aspects comme complémentaires et participant à leur réussite et à leur épanouissement (action 51).

Les actions en matière de qualité de vie et de bien-être seront renforcées (action 52).

Le coaching pour les doctorantes et doctorants qui traversent souvent des périodes de tension extrême sera renforcé et des efforts seront effectués pour améliorer la cohésion entre les différentes filières (action 53).

La possibilité d'effectuer certains ateliers ou des soirées de prévention en live et en ligne, qui a connu beaucoup de succès lors de la crise COVID perdurera (action 54).

L'engagement des étudiants relais santé déjà fort reconnu pourra être déployé sur les sites hors de Montpellier (action 55).

Dans le cadre du service de médecine préventive et du centre de soins universitaire, de nombreuses consultations médicales et paramédicales sont possibles (généralistes, consultations gynécologiques, psychiatriques, psychologiques, diététiques, kinésithérapie, etc.), cette offre sera consolidée, de même que les actions de prévention ciblées sur des problématiques étudiantes (conduites à risque, conduites addictives, santé sexuelle, etc.) (action 56).

Particulièrement mise à mal pendant la crise sanitaire, la santé mentale des étudiantes et étudiants constitue un sujet de vigilance et de préoccupation constant : le bouquet d'actions proposées (consultations psychiatriques au CSU, renforcement des consultations psychologiques, y compris en ligne pendant les week-ends et les vacances, création d'un BAPU, etc.) sera adapté pour répondre au mieux aux besoins (action 57).

Par ailleurs, l'accompagnement des étudiants internationaux vers l'obtention d'une couverture sociale complète (assurance maladie obligatoire et complémentaire) sera privilégié (action 58).

L'offre sportive d'une grande qualité et diversité sera complétée en étendant davantage les créneaux horaires, en les adaptant à la demande des étudiants et en développant les actions pendant les vacances scolaires (action 59).

Dans le souci d'offrir un service le plus avantageux possible, l'accès illimité aux activités sportives du SUAPS sera maintenu (action 60). L'usage des structures sportives et leur maintien en bon état feront l'objet d'une attention particulière (action 61).

LE SPORT À L'UNIVERSITÉ



9009 étudiants inscrits

40 activités proposées

ÉTUDIANTS RELAIS SANTÉ

Présents sur les campus et les réseaux sociaux pour informer et sensibiliser leurs pairs.



ÉTUDIANTS
RELAIS
SANTÉ

CENTRE DE PRÉVENTION
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ACCOMPAGNÉS LORS DE DIFFICULTÉS

L'accompagnement social réalisé par l'Université et par le CROUS est un défi largement relevé par les équipes. Se sont faits jour des problématiques particulières qui émaillent le SDVE (par exemple sur la fracture sociale en termes d'accès au numérique).

Des actions à l'initiative de l'établissement peuvent être envisagées de manière complémentaire avec celles entreprises par le CROUS, les associations ou d'autres opérateurs.

Au-delà de cette diversité, l'éloignement de certaines structures de nos grands centres et notre difficulté à être réactif en respectant les réglementations en vigueur, nous amènent à vouloir renforcer l'accompagnement social interne à l'Université en recrutant une ou un assistant social pour les étudiantes et étudiants et en optimisant la mise en place d'aides spécifiques (action 62).

Cela permettra par exemple d'améliorer sur le terrain la communication sur leurs droits sociaux (action 63) ou encore d'accompagner socialement les étudiantes et étudiants partant à l'international (action 64).

Pour permettre d'aider au mieux les étudiants en difficultés multiples (scolaires, sociales, médicales, etc...), des réunions multipartenaires (SCMPPS, service vie étudiante, CROUS et SCUIO-IP) seront organisées, à la demande, pour coordonner notre accompagnement (action 65).

Les aides aux étudiants, du type « lutte contre la précarité menstruelle », seront également déployées sur l'ensemble des sites de l'Université par le biais notamment de distributeurs automatiques et de sacoches (action 66).

LE FSDIE SOCIAL (2020)

9 commissions dévolues à l'aide sociale

1042 aides versées

350 000€ de montant global



DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS SOUTENUS PAR L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Renforcer le sentiment d'appartenance, inclure toutes et tous, agir avec nos partenaires, communiquer au mieux, voici quelques-unes des opérations transversales qui nous tiennent à cœur, afin que les étudiantes et les étudiants se sentent concernés par leur Université et ses réseaux.

Une des actions les plus fortes en termes d'appartenance est sans doute le fait d'être rémunéré par l'Université. Dans un cadre légal très défini des étudiantes et des étudiants sont employés à l'Université. Cela permet de les inscrire dans un cercle vertueux, mêlant apprentissage de la vie professionnelle, résorption de la précarité et augmentation du lien social. À la BU, à la DVC, au SCUIO-IP, et dans d'autres services, ces emplois méritent d'être encouragés (action 67).

Les étudiantes et étudiants en situation de handicap, les étudiantes et les étudiants sur les sites délocalisés (action 68) et les étudiants des instituts paramédicaux (action 69) rattachés à l'UM et qui s'acquittent de la CVEC doivent pouvoir bénéficier des actions conduites à l'Université. Nous aurons à cœur de penser ces actions pour pouvoir les y associer. Dans ce cadre, nous souhaitons également optimiser l'affichage de l'utilisation de la CVEC auprès des étudiantes et étudiants (action 70).

Nous souhaitons également dans le cadre du schéma directeur du numérique, que les applications développées pour la scolarité puissent aussi l'être dans une perspective de vie étudiante (action 71).

De même, nous entretenons des relations privilégiées avec des écoles et instituts partenaires (Montpellier SupAgro, CIHEAM-IAMM), et les opérations étudiantes conduites grâce aux financements MUSE ont permis de montrer qu'il y avait matière à poursuivre, chaque fois que cela est possible, des actions communes. Le CROUS est un partenaire privilégié également dans bien des domaines, et nos actions conjointes devraient faire l'objet de la signature d'une convention-cadre.

D'autres partenariats (avec la Ville, la Métropole et la Région), par exemple dans le cadre de l'observatoire du logement étudiant, de la convention cadre sur la culture et la culture scientifique, de l'appel à projets Vie étudiante dans les villes universitaires



d'équilibre (Coordination territoriale Occitanie-Est - CROUS - Région) sont extrêmement précieux pour favoriser la vie étudiante par des actions au long cours ou spécifiques (action 72).

Au vu de la densité et de la richesse de l'offre faite aux étudiants, l'un des enjeux principaux est de réussir notre communication auprès d'eux. Cela passe en premier lieu par la fluidification des informations entre les composantes, les services et le BVE, mais également par une véritable stratégie de communication (action 73) permettant aux étudiantes et étudiants de connaître l'ensemble de l'offre proposée, notamment, mais pas uniquement, par les moyens financés par la CVEC, et de profiter ainsi de l'ensemble des opportunités que ce SDVE vise à offrir.



PROPOSITIONS D'ACTION POUR LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

AXE 1 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ACCUEILLIS À L'UNIVERSITÉ

ACTIONS	DÉTAILS
N°1 : Structurer et développer les événements de rentrée proposés aux étudiants par une semaine dédiée	Pérenniser la semaine de rentrée : Journées d'accueil des étudiants, Gala des MDE, etc.
N°2 : Poursuivre le dispositif d'accueil par les ambassadeurs sur les campus	
N°3 : Proposer un accompagnement des associations existantes sur les sites distants de Montpellier pour qu'elles puissent simultanément proposer des événements conviviaux et festifs de rentrée	Actions en lien avec les composantes des sites délocalisés et financés par la CVEC (concerts, buffets etc..)
N°4 : Poursuivre l'accompagnement instauré au cours du premier semestre (veille téléphonique, etc...)	Adapter le dispositif de veille téléphonique au fil des années. Conserver le recrutement d'emplois étudiants et orienter les missions selon les besoins
N°5 : Créer des nouveaux événements étudiants à la dimension de l'établissement afin de renforcer la cohésion entre composantes et le sentiment d'appartenance à l'Université	Encourager de nouvelles activités tout au long de l'année dans la même dynamique que la mise en place de la semaine de rentrée

AXE 2 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ENGAGÉS, AU CŒUR DE L'UNIVERSITÉ

ACTIONS	DETAILS
N°6 : Faire connaître les associations étudiantes en réalisant un annuaire dynamique	Sur le nouveau site web de l'UM .
N°7 : Proposer des formations à l'échelle de l'Université afin de permettre la montée en compétences du réseau associatif de l'Université (gestion associative, FSDIE, etc.) et renforcer les relations entre associations et BVE	Organiser ces formations lors du 1 ^{er} semestre après la majorité des renouvellements de mandat, mais également à d'autres moments de l'année
N°8 : Améliorer la sensibilisation et la formation des associations étudiantes sur des aspects de responsabilité sociale via un "starter-pack" et via des sessions de formation	
N°9 : Réaliser un accompagnement par le BVE et le SVE des associations ou étudiantes/étudiants sollicitant un FSDIE projet	
N°10 : Développer un réseau de référents vie étudiante sur l'ensemble des composantes et sites de l'UM	Favoriser les actions de vie étudiante sur les campus avec un pilotage par un enseignant/administratif clairement identifié
N°11 : Mettre en place des VDE ou référents et référents élus étudiants vie étudiante dans l'ensemble des composantes, cela permettra en outre de créer un espace d'animation et d'échange avec le BVE	Harmoniser les pratiques afin d'avoir un relais étudiant dans les composantes pour le BVE, pour mener des actions et représenter les étudiantes et étudiants.
N°12 : Renforcer l'engagement étudiant et le valoriser en lien avec les UFR, Écoles et Instituts	Promouvoir la charte de l'engagement étudiant sur l'ensemble des composantes après avoir révisé la charte.
N°13 : Faire évoluer les textes relatifs à la vie étudiante pour les adapter aux nouveaux besoins (statuts du BVE, charte du tutorat, charte FSDIE) mais aussi les textes régissant les comités de pilotage et de gestion des MDE (rôle, composition, etc.)	Statuts BVE : mettre à jour FSDIE : favoriser les avances de subventions en lien avec l'agent comptable. Meilleure inclusion des étudiants en situation de handicap aux événements subventionnés Charte tutorat : renforcer et harmoniser les pratiques entre composantes MDE : Revoir l'organisation et la composition des comités de pilotage et de gestion en augmentant notamment la part étudiante.

AXE 3 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS BÉNÉFICIAIRES DE LIEUX DE VIE ADAPTÉS

ACTIONS	DÉTAILS
N°14 : Faire connaître les MDE et leur programmation	
N°15 : Favoriser la mise à disposition des MDE pour des événements étudiants et faciliter leur réservation notamment par des procédures dématérialisées	
N°16 : Redynamiser la fontaine numérique de l'(S)pace et renforcer le rôle des BU et du SCD dans la valorisation des actions étudiantes	
N°17 : Identifier des emplacements possibles supplémentaires pour accueillir les associations afin de répondre au mieux à leurs besoins	
N°18 : Mettre en place un appel à projets relatif à l'aménagement des espaces de lieux de vie étudiante en réunissant la commission CVEC spécifiquement pour cet appel à projets	
N°19 : Travailler avec les composantes sur les horaires de mise à disposition des locaux associatifs et des lieux de vie étudiante au sein des composantes	

AXE 4 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ACCOMPAGNÉS VERS LA RÉUSSITE

ACTIONS	DÉTAILS
N°20 : Poursuivre le développement de contrats de tuteurs qualifiés permettant de proposer une offre de qualité aux étudiantes et étudiants	
N°21 : Promouvoir et renforcer les dispositifs de tutorats spécifiques (tutorat handicap, tutorat documentaire, etc.)	
N°22 : Harmoniser les pratiques, concernant le tutorat à l'échelle de l'établissement, faciliter la gestion des contrats, reconnaître le travail des tutrices et tuteurs (agrément institutionnel, faciliter la gestion de la paie)	
N°23 : Organiser un événement récurrent permettant de reconnaître institutionnellement le tutorat et de remercier les tutrices et tuteurs	Événement annuel pour mettre en valeur les tutorats.
N°24 : Renforcer l'information en lien avec le BVE auprès des étudiantes et étudiants à profil spécifique, la visibilité et l'accès aux régimes spéciaux d'études (sportifs de haut niveau, artistes, femmes enceintes, etc.)	<p>Exemples de RSE nécessitant d'être mis en place ou nécessitant une meilleure visibilité :</p> <p>Étudiantes et étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none">• salariés bénéficiaires d'un contrat de travail de 10 heures minimum par semaine durant le semestre pour lequel le régime est demandé.• chargés de famille• femmes enceintes• sportifs de haut niveau• artistes• réalisant une mission dans le cadre d'un service civique• exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association• élus au sein des conseils d'établissement (conseils centraux et conseils des composantes) et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)• engagés dans plusieurs cursus• en situation de handicap• ayant une activité de militaire dans la réserve opérationnelle• engagés en volontariat militaire• engagés comme sapeur-pompier volontaire

ACTIONS

DÉTAILS

N°25 : Développer et structurer les dispositifs d'aides à la réussite étudiante et à la réduction de la fracture numérique, les acteurs concernés et les moyens nécessaires (prêt et don d'ordinateurs, etc...)

N°26 : Stabiliser et renforcer les horaires élargis des BU et des salles de travail en fonction des besoins des étudiants et en concertation avec les partenaires extérieurs, dont le réseau des médiathèques de la Métropole, en permettant également de renforcer leur rôle social et culturel

Travailler notamment avec la médiathèque Emile Zola pour les campus du sud.

N°27 : Promouvoir les échanges internationaux par l'organisation d'une journée dédiée à l'international.

Pérenniser la Welcom'-UM (2021) voire un retour de la Welcome Week

N°28 : Développer un réseau d'alumni RI dans RESUM (feuille de route en cours de rédaction)

N°29 : Améliorer l'accompagnement et l'incubation de *start-up* étudiantes

Contribuer au développement de *start-up*, moteurs d'innovation et d'entrepreneuriat, dans lesquelles l'Université se doit d'être impliquée

AXE 5 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ÉGAUX ET RESPECTÉS DANS LEUR DIVERSITÉ

ACTIONS	DETAILS
N°30 : Sensibiliser les étudiants à la question du handicap avec différents ateliers lors d'une semaine dédiée	Travail avec les associations étudiantes pour élaborer une semaine multisites
N°31 : Poursuivre les ateliers de langue des signes française et/ou de braille	
N°32 : Piloter la mise en œuvre opérationnelle des actions du plan pour l'égalité femme-homme	
N°33 : Prévenir les violences sexistes et sexuelles par des formations, des ateliers et une plaquette-guide à destination des victimes	
N°34 : Pérenniser et développer les actions de lutte contre les LGBT+phobies	
N°35 : Poursuivre l'engagement dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme	
N°36 : Poursuivre le travail sur l'inclusion des personnes transgenres	

AXE 6 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ENGAGÉS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIONS	DETAILS
N°37 : Sensibiliser sur les questions liées au développement durable, comme l'économie circulaire	
N°38 : Poursuivre et étendre le travail de sensibilisation et les actions sur le tri et le recyclage des déchets à l'Université	
N°39 : Poursuivre les actions participatives UNI-ECO permettant de choisir des projets environnementaux pertinents au sein de l'Université	
N°40 : Promouvoir les mobilités douces, actives et durables	
N°41 : Equiper les lieux de vie étudiante en vélo dynamo pour promouvoir l'activité sportive et le développement durable	
N°42 : Equiper les composantes de stations de réparation de vélo et de bornes de recharge pour vélos électriques	

AXE 7 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS OUVERTS SUR L'ART ET LA CULTURE

ACTIONS	DETAILS
N°43 : Développer l'action culturelle sur tous les sites (accueil d'artistes, expérience pilote de chargé de développement culturel, etc...)	
N°44 : Encourager les pratiques en amateurs	Ateliers de pratiques artistiques, soirée « les étudiants ont du talent », événements, etc...
N°45 : Proposer une offre plus systématique de visites ou de découverte du patrimoine historique de l'UM aux étudiants	
N°46 : Sensibiliser les étudiantes et les étudiants à la culture scientifique	
N°47 : Proposer aux étudiants un accès à la culture par des offres subventionnées (dispositif Yoot)	
N°48 : Créer un lieu dédié à l'art et la culture ouvert et investi par les étudiants (site Triolet - bâtiment 6)	
N°49 : Créer un réseau de référentes et référents culture dans chaque composante pour favoriser les interactions et les collaborations et donner de l'ampleur aux projets	
N°50 : Développer et approfondir des liens avec le BVE, les pôles culture des BDE, associations étudiantes dans le même objectif d'interaction et collaboration	Promotion des actions et lieux culturels, formation des pôles culturels des associations.

AXE 8 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS EN FORME

ACTIONS	DETAILS
N°51 : Développer les actions « bien-être », alliant sport et santé, sur une semaine sur l'ensemble des campus afin de les rendre plus visibles et plus attractives	
N°52 : Pérenniser et développer les ateliers « bien-être » y compris en distanciel	
N°53 : Pérenniser et développer les actions de coaching pour les doctorantes et doctorants	
N°54 : Pérenniser la mise en place de soirées « prévention santé » en ligne et en <i>live</i> pour permettre aux étudiants des sites délocalisés d'accéder à ces services	
N°55 : Renforcer le dispositif des ERS, notamment sur les sites délocalisés	
N°56 : Consolider l'offre de consultations et d'actions de prévention ciblées	
N°57 : Pérenniser l'accompagnement global en santé mentale des étudiants (notamment par la création d'un BAPU)	
N°58 : Accompagner les étudiants étrangers pour l'acquisition d'une couverture sociale complète (Assurance maladie obligatoire et complémentaire)	
N°59 : Proposer des activités sportives avec des créneaux horaires encore plus larges et adaptés à la demande des étudiants, développer des actions pendant les petites vacances	
N°60 : Maintenir l'accès illimité aux activités sportives proposées par le SUAPS	
N°61 : Optimiser l'usage des structures sportives existantes et les maintenir en bon état	

AXE 9 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ACCOMPAGNÉS LORS DE DIFFICULTÉS

ACTIONS	DETAILS
N°62 : Renforcer l'accompagnement social interne à l'Université et favoriser l'octroi des aides	Recrutement d'un assistant de service social propre à l'Université afin de pouvoir proposer des dispositifs innovants
N°63 : Améliorer la communication sur les droits des étudiants (CAF, aides aux étudiantes et étudiants en situation de handicap, etc...)	
N°64 : Réfléchir à l'accompagnement social des étudiants qui partent à l'international	
N°65 : Proposer l'organisation de réunions/concertations entre le service social du CROUS, le SCMPPS, le SVE et le SCUIO-IP pour les situations complexes vues en ASAP et/ou FSDIE	Permettre une prise en charge globale de l'étudiant tant sur le plan financier que sur sa santé et sa formation.
N°66 : Développer des actions sur la précarité menstruelle, notamment par la mise en place de distributeurs ou de sacoches sur l'ensemble des sites de l'Université	Financer de façon pérenne, le déploiement du dispositif, ainsi que son approvisionnement

AXE 10 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS SOUTENUS PAR L'UNIVERSITÉ

ACTIONS	DETAILS
N°67 : Augmenter le nombre d'emplois étudiants en fonction des besoins de l'établissement et des étudiants	Encourager au maximum l'autonomie financière des étudiantes et étudiants de l'Université
N°68 : Dresser un état des lieux des problématiques propres aux sites délocalisés afin d'améliorer l'offre de service	État des lieux à effectuer auprès des étudiantes et étudiants des sites concernés
N°69 : Réussir à mieux intégrer les filières paramédicales dans la vie étudiante de l'établissement	Par exemple par la commission CVEC afin d'attribuer des fonds pour la vie étudiante après appel à projets.
N°70 : Optimiser l'affichage de l'utilisation de la CVEC auprès des étudiantes et des étudiants	
N°71 : Prendre en compte les besoins des étudiantes et des étudiants lors de la conception des nouveaux outils numériques dans le cadre du SDN	
N°72 : Développer nos actions ou des actions spécifiques avec nos partenaires	Partenaires tels que la Ville, la Métropole, la Région, la Coordination territoriale Occitanie Est, le CROUS, etc...
N°73 : Définir une stratégie de communication dans le but de mieux cibler et impacter les étudiants : <ul style="list-style-type: none">• coordonner les communications,• renforcer la communication interne entre composantes/services/BVE,• renforcer la coordination des communications communes entre composantes/directions	Coordination de la communication à destination des étudiants pour les évènements/actions qui leur sont dédiés.

INDICATEURS

DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

AXE 1 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ACCUEILLIS À L'UNIVERSITÉ

- Nombre d'emplois étudiants dédiés à l'accueil
- Nombre de bénéficiaires des événements de rentrée
- Nombre de villes où l'Université de Montpellier est implantée, où ces événements sont organisés

AXE 2 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ENGAGÉS, AU CŒUR DE L'UNIVERSITÉ

- Nombre de dossiers FSDIE étudiés en commission par domaine
- Nombre de composantes dotées d'un vice-doyen, directeur adjoint, directrice adjointe ou chargé de mission élu étudiant
- Nombre d'étudiantes et étudiants bénéficiant d'une valorisation de leur engagement (points bonus, ECTS spécifiques, etc.)

AXE 3 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS BÉNÉFICIAIRES DE LIEUX DE VIE ADAPTÉS

- Nombre global d'événements organisés pour les étudiantes et étudiants dans les MDE
- Focus sur les associations étudiantes
- Nombre de dossiers déposés par les UFR, écoles et instituts dans les appels à projets leur étant dédiés

AXE 4 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ACCOMPAGNÉS VERS LA RÉUSSITE

- Nombre de contrats de tuteurs
- Nombre de régimes spéciaux d'étude mis en place par l'établissement
- Nombre de bénéficiaires par régime spécial d'étude ainsi que le taux d'acceptation des demandes
- Nombre d'ordinateurs prêtés/donnés

AXE 5 : DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ÉGAUX ET RESPECTÉS DANS LEUR DIVERSITÉ

- Nombre d'étudiantes et étudiants ayant participé à des ateliers de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles
- Nombre d'étudiantes et étudiants en situation de handicap accompagnés par les services dédiés de l'Université

AXE 6: DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ENGAGÉS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre de vélos dynamos et stations de réparations de vélos déployés sur les sites de l'UM
- Nombre d'abris vélos déployés sur les sites de l'UM
- Nombre de projets étudiants dans le domaine du développement durable ayant bénéficié d'une subvention de l'établissement

AXE 7: DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS OUVERTS SUR L'ART ET LA CULTURE

- Nombre de visites du patrimoine UM proposées par la DCSPH aux étudiantes et étudiants
- Nombre d'événements culturels proposés par :
 - la DVC
 - la DCSPH
 - les associations étudiantes financées dans le cadre du FSDIE dévolu à l'aide aux projets collectifs dudit événement culturel
 - les UFR, écoles et instituts

AXE 8: DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS EN FORME

- Nombre d'étudiantes et étudiants inscrits au SUAPS
- Nombre de consultations médicales/psychologiques réalisées
- Nombre d'ateliers bien-être organisés

AXE 9: DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS ACCOMPAGNÉS LORS DE DIFFICULTÉS

- Nombre de demandes dans le cadre du FSDIE dévolu à l'aide sociale et montant global accordé par domaine
- Nombre de distributeurs/sacoques de protections hygiéniques mis en place dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle

AXE 10: DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS SOUTENUS PAR L'UNIVERSITÉ

- Nombre global de contrats étudiants
- Nombre de projets de vie étudiante menés par et dans les instituts paramédicaux



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER